SecurLine

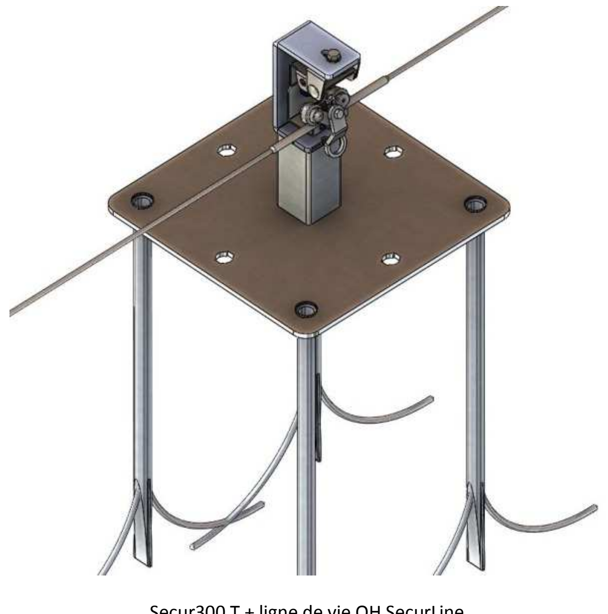
SECUR 300T
Instruction d'emploi et d'entretien

Référence du document : SL-SECUR 300 T 2015 V1-1 Mise à jour le 4 juin 2015

Ce document traite des modalités de pose, d'utilisation et d'entretien des interfaces d'ancrage de type SECUR 300 T.



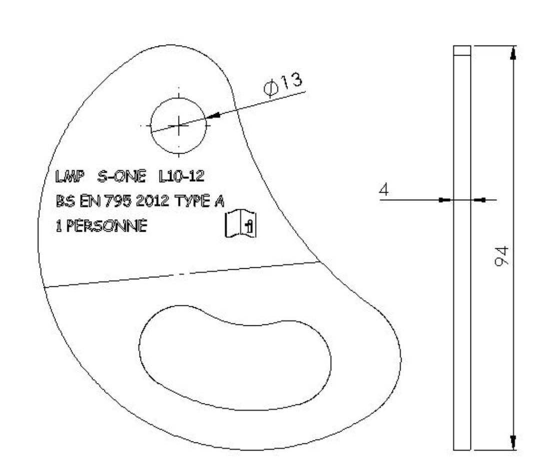
SECUR 300 T avec ancrage S-ONE BS-EN795-C 2012



Secur300 T + ligne de vie OH SecurLine.
Pour point intermédiaire de ligne de vie.

Signification du marquage





Descriptif :

L'ancrage permet à un intervenant muni d'un EPI (Équipement de Protection Individuel) de s'amarrer lors de travaux en hauteur. Cette gamme d'ancrage est en inox 304. Cette plaquette d'ancrage à une fixation fabriquée par LMP Sécurité basé à BARBEZIEUX (16300) est conforme à la norme BS EN 795:2012 type A.

Signification du marquage :

1- Nom du fabricant
2- Référence de l'ancrage
3- Numéro de série
4- Norme et année de la norme
5- Ancrage limité à une personne
6- Lire attentivement la notice

a) Consignes prioritaires

Les ancrages SECUR 300 T ne peuvent être ni réparé ni modifié. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, le point d'ancrage doit être remplacé.

La présente notice doit être impérativement lue avant l'utilisation du point d'ancrage. Les instructions doivent être impérativement respectées.

La présente notice doit être maintenue à disposition de tout utilisateur. Des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis par LMP SÉCURITÉ sur demande.

Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

Le SECUR 300 Tne doit être mis en place que par un technicien présentant les compétences dans la technique à mettre en oeuvre et respectant les règles de sécurité.

La fixation du SECUR 300 Tdoit résister aux efforts prévus par la norme BS EN 795:2012. (Résistance > 12kN)

La connexion au S-ONE ou à la ligne de vie d'un EPI et l'utilisation de celui-ci doivent avoir fait l'objet d'une démonstration à tout opérateur avant usage.

En cas de détérioration ou de déformation apparente, l'utilisation de ce point d'ancrage doit être stoppée immédiatement.

Respecter les règles d'association des produits EPI pour obtenir un système d'arrêt des chutes conforme à la norme EN363 (chapitre VII)

Le SECUR 300 T doit être réservé à l'usage exclusif d'ancrage d'équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de personnes (directive 89/686/CEE) et non comme un équipement de levage.

Les dispositifs d'ancrage doivent être conçus de manière à pouvoir être retirés de la structure, sans endommager la structure ni le dispositif d'ancrage, permettant ainsi sa réutilisation, par exemple, aux fins d'un examen périodique.

b) Fonctions et description

Le système EPI doit être relié au SECUR 300 T au moyen d'un connecteur passé dans l'anneau.

En cas de chute de l'opérateur la déformation de l'ancrage fait office de témoin de chute.

Les points d'ancrage SECUR 300 T sont destinés exclusivement à l'accrochage d'un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

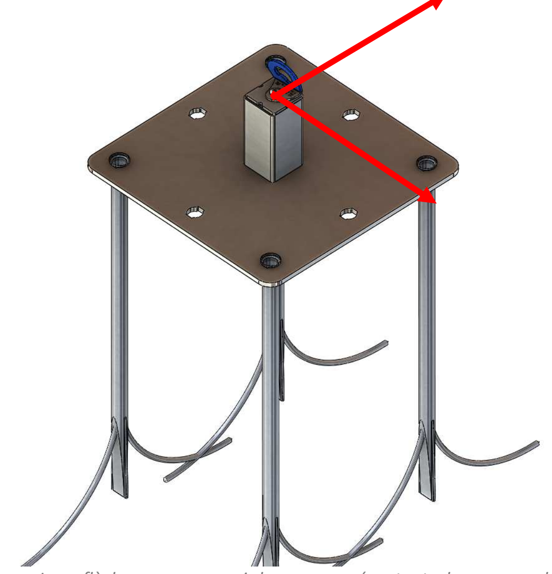
Pour toute application spéciale, n'hésitez pas à vous adresser à LMP Sécurité.

c) Installation

En cas de stockage avant pose, le SECUR 300 T doit être stocké dans un endroit propre et sec. De même lors du transport, les points d'ancrage doivent être protégés de tout écrasement ou choc.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute. Si cela n'est pas possible, il convient de mettre en place l'ancrage de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de chute.

Fixer le SECUR 300 T de façon que la position de l'ouverture soit visible par l'utilisateur du dispositif antichute.



Les flèches marron ci-dessus représentent les sens de sollicitations des ancrages.

La fixation du SECUR 300 T sur son support sera réalisée conformément à la notice de montage. La résistance du support par rapport aux ancres n'étant pas connu, un test de « bonne tenue » sera réalisé. La valeur de cet essai sera définie par le bureau d'étude.

La charge maximale susceptible d'être transmises en service par le dispositif d'ancrage à la structure est de 600daN dans le sens de la chute.

Un panonceau indiquant la présence des ancrages dans la zone sécurisé doit être mis en place à proximité des ancrages ou à l'accès sur zone. Ce panonceau doit être rempli suite au montage et après chaque vérification périodique.

d) Notice de montage

Le SECUR 300 Test composé :

- d'un potelet de 300mm de haut en tube de 80*80 avec une platine de 500*500.
- Au moins 2 ancres (jusqu'à 8 ancres)
- 2 outils de pose (un grand et un petit).



Cette notice de montage traite de la mise en place d'un ancrage SECUR 300 T sur de la terre.

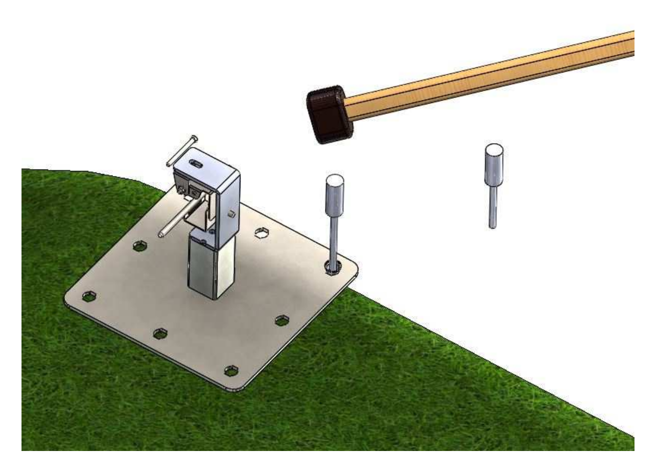
Pour le montage de l'embase, il est nécessaire de disposer de :

- D'une masse.
- Des deux outils de pose.

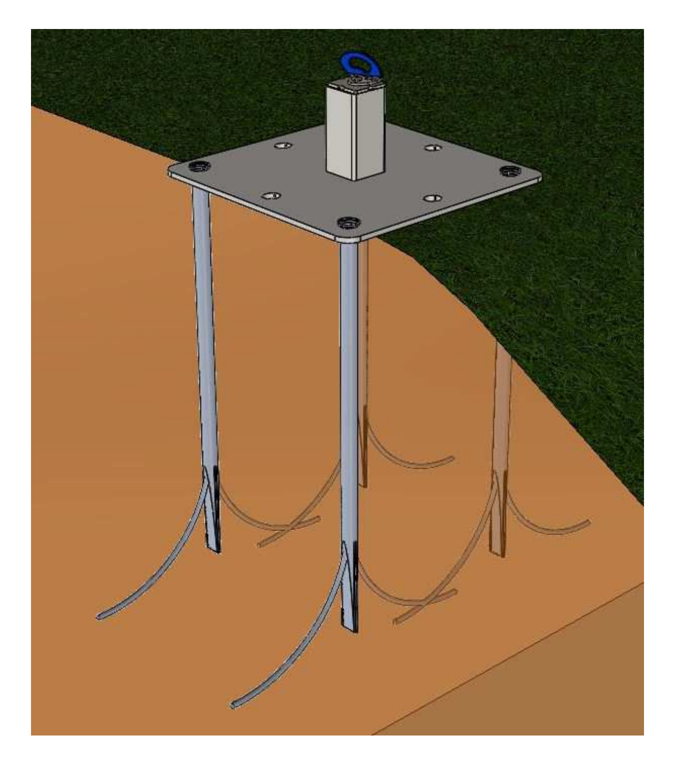
1-Après avoir disposé les interfaces sur le sol, positionner le petit outil de pose dans l'ancre structurelle, et percuter l'ancre pour la faire entrer dans le sol :



2-Une fois que l'ancre est totalement entrée dans la terre, retirez le petit outil de pose, positionnez dans l'ancre le grand outil de pose. Percutez le grand outil de pose pour sortir les fils dans le sol.



Une fois les fixations mise en place, il faut tester quelques potelets pour valider la résistance. La valeur de l'essai sera déterminée par le bureau d'étude SecurLine.



e) Positionnement des adaptateurs en fonction des éléments de reprise de câble

Eléments d'extrémité SL14 :

Pour les adaptateurs d'extrémité, positionner un maximum d'ancre à l'arrière du potelet :



Eléments de reprise intermédiaire SL05 :

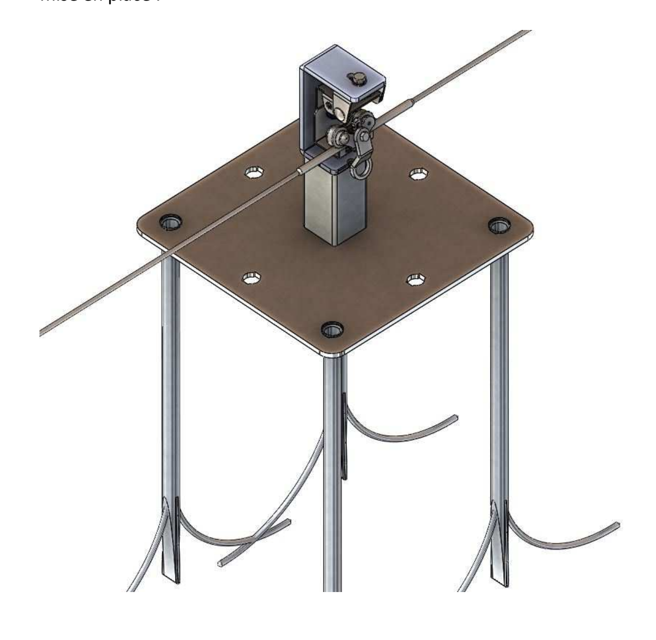
Pour les intermédiaires, positionnez les ancres dans les 4 angles.



Eléments de reprise intermédiaire SL06 :
L'angle maximum que supporte cette interface est de 60°.



Il est possible de positionner une ligne de vie Over-Head pour une utilisation en appuie du système. Dans ce cas, un adaptateur doit être mise en place :



d) Utilisation

L'utilisation ce des ancrages doit être effectué par une personne en bonne santé, et en pleine possession de ses moyens physiques. L'utilisateur doit être formé à l'utilisation de ce dispositif d'ancrage et doit avoir les compétences pour utiliser cet ancrage antichute.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute.

L'utilisation du dispositif d'ancrage consiste, avant d'utiliser le dispositif antichute, à vérifier, chaque fois, que l'ancrage est en état de fonctionnement (non déformé, non corrodé, les ou la fixations est bien serrée(s).

L'utilisateur doit être équipé d'un moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN

Avant et pendant l'utilisation, vous devez envisager la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité.

Le harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes.

L'utilisateur doit être relié à l'ancrage par l'intermédiaire d'un système antichute conforme (antichute à rappel automatique ou longe), au point sternal ou dorsal de son harnais.

Il est essentiel, pour des raisons de sécurité, de vérifier l'espace libre requis sous l'utilisateur sur le lieu de travail avant chaque utilisation possible, de manière qu'en cas de chute, il n'y ait pas de collision avec le sol, ni présence d'autre obstacle sur la trajectoire de la chute. De même l'utilisateur doit faire attention aux effets de chute pendulaire.

Le SECUR 300 Tn'est pas destiné à être utiliser pour les travaux dit en suspension (car il risquerait de se déformer).

La flèche engendrée par la déformation des dispositifs d'ancrage est quasiment nulle.

A proximité de l'ancrage, un panonceau informe l'utilisateur de la date de la dernière vérification périodique.

e) Vérification et entretien

Les SECUR 300 T ne peuvent être ni réparé ni modifié. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, le point d'ancrage doit être remplacé.

Le SECUR 300 T doit être immédiatement retirés de la circulation :
- si sa sécurité est mise en doute, ou
- s'il a été utilisé pour arrêter une chute.

Il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Avant chaque utilisation des ancrages ou de la ligne de vie:
- Vérification visuelle du bon état apparent.
- Si le dispositif d'ancrage a subi une chute, il doit impérativement ne plus être utilisé. Il doit impérativement être mis au rebus et remplacé après contrôle de la structure.

Il est **obligatoire** d'inspecter les dispositifs d'ancrage au moins une fois par an par une personne compétence, maitrisant cette notice de montage et la réglementation en termes de travaux en hauteur. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.

Lors de chaque vérification périodique, l'examen comprend le :
- Contrôle du couple de serrage du ou des fixations.
- Contrôle qu'un système empêchant le desserrage des ancres structurelles a été mis en place.
- Contrôle de l'état général des fixations et de l'ancrage (corrosion, déformation…).
- Contrôle de la lisibilité du marquage.
- Contrôle de la présence d'un panonceau d'information rempli à proximité.
- La mise en place d'un macaron ou de remplir le panonceau dans la zone prévue à cet effet.

Le nettoyage de l'ancrage doit être effectué avec de l'eau et du savon. Aucun produit chimique ne doit être utilisé.

f) Contre indications d'emploi

Il est interdit de:
- Utiliser un dispositif d'ancrage qui présente un défaut (corrosion, déformation...).
- Utiliser un SECUR 300 T qui a arrêté une chute et qui n'a pas été changé.
- Assurer la protection de plusieurs personnes attachées au même S-ONE.
- Suspendre des charges au S-ONE ou à la ligne de vie.
- Effectuer une traction dans une direction autre que celle indiquée sur la figure 4.
- Apporter une quelconque modification aux dispositifs d'ancrage.

g) Equipements associés

Le SECUR 300 T doit être utilisé pour la mise en sécurité d'une seule personne à la fois. Pour les lignes de vie, se référer à la notice du fabricant.

Conformément à la norme EN 363, les produits associables sont
- Un dispositif d'ancrage (EN 795)
- Un connecteur (EN 362)
- Un système antichute (EN 354, 355 ou 360)
- Un harnais d'antichute (EN 361)

(Point d'accrochage dorsal ou sternal)

h) Conformité de l'équipement

En tant que point d'ancrage, le SECUR 300 T est prévu pour la sécurité d'un seul intervenant. Si l'interface est utilisée pour la mise en place d'une ligne de vie, se référer à la notice de montage de la ligne de vie.

Le S-ONE répond aux exigences de la norme BS EN 795:2012 type A, dispositif d'ancrage fixe. Cette classe d'ancrage n'est pas soumise à la directive EPI 89/686/CEE (Pas de certification CE).

La durée de vie de l'ancrage est illimitée. Seule la vérification périodique peut mettre au rebus ces ancrages.



I) Schéma d'implantation et fiche d'identification

Client (Nom, adresse…) : ………

Bâtiment :………

Installateur :……

Type d'ancrage :……

Fabricant: SARL LMP Sécurité, 36 Avenue de Plaisance, 16300 BARBEZIEUX, Tél : 05 45 78 83 85

Type d'interface (potelet, platine) :………………………………………………………………………………………….

Type d'ancre structurelle :……

Type de structure porteuse (nature, épaisseur) : …………………………………………………………………………

Type de tests réalisé :………

Schéma d'implantation (les ancrages doivent être numérotés pour renseigner la fiche d'identification) :

Numéro de l'ancrage	**Type d'interface**	**Type d'ancre structurelle**	**Numéro de série**	**Année de fabrication**	**Date d'achat**	**Date de la première utilisation**



I) Fiche de contrôle

Contrôle N°… (Pour la numérotation des ancrages, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et Société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :……………………………………………………………………………………………………

Date du contrôle :…………………………………………………….. Date du prochain contrôle :……………………………………………………………………

Numéro de l'ancrage	Remarque sur l'état de l'ancrage, de l'interface et de l'ancre structurelle	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur.

Contrôle N°… (Pour la numérotation des ancrages, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et Société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :……………………………………………………………………………………………………

Date du contrôle :…………………………………………………….. Date du prochain contrôle :……………………………………………………………………

Numéro de l'ancrage	Remarque sur l'état de l'ancrage, de l'interface et de l'ancre structurelle	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur.

k) Certificat de conformité

SecurLine

36 Av de Plaisance
ZAE de plaisance
16300 BARBEZIEUX
Tél: 05 45 78 83 86

RAPPORT D'ESSAI VALIDANT LA RESISTANCE DES INTERFACES POUR ANCRAGES ET LIGNES DE VIE SECURLINE

Interface testée : **Secur 300 T**(Potelet d'ancrage)

Support : Sol
Ancres structurelles : 2 à 8 tiges de 800mm.
Référence interne du test: Test 21
Date de l'essai:29/09/2014



APAVE SUDEUROPE SAS
AGENCE D'ANGOULEME
74, avenue Maryse Bastié
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

DEMANDEUR :

- Demandeur : Monsieur GIRAUD
- Raison Sociale : LMP SECURITE,- ZAE de Plaisance -36 avenue de plaisance -16300 BARBEZIEUX

MATERIEL CONCERNE :

- Fabricant : LMP SECURITE
- Type Commercial : Secur 300 T
- Référence : Potelet d'ancrage.
- Type d'équipement : Interface pour dispositif d'ancrage conforme à la norme BS EN 795 de Type A ou C.

DESCRIPTION DU TEST STATIQUE VALIDANT L'INTERFACE:

- L'interface SECUR 300 T est mise en place sur de la terre selon la notice de montage. L'essai de traction est réalisé à l'horizontal.

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE CONSTITUTIF DE L'INTERFACE SECUR 300 T :

Potelet hauteur 300 en tube de 80*80*2 soudé sur une platine de 500*500*10. Cette platine dispose de 8 réservations de diamètre 30mm. En tête de potelet une platine d'épaisseur 5mm et possédant un écrou M12 est soudé au tube. Le tout est en acier S235 galvanisé à chaud.

AVIS DE L'EVALUATEUR :

Le potelet a résisté à une charge supérieur à 1200 daN pendant 3 minutes. Il n'y a pas eu de rupture, mais les ancres sont sorties (4 ancres avaient été mises en place). Il peut donc être utilisé comme interface pour dispositif d'ancrage conforme à la norme BS EN 795 de Type A ou C. Toutefois, les types de sol étant différent, un essai de traction doit valider la tenue sur site.
Ensemble des examens contenus dans le rapport APAVE n°D6088749-001-1 du 30 OCTOBRE 2014

Le 14 janvier 2015, Benjamin LE GOAS,





Centre d'Essais de Fontaine
17, Bd Paul Langevin
38600 FONTAINE - France
Tél. +33.(0)4.76.53.52.22
Fax +33.(0)4.76.53.32.40

ATTESTATION DE CONFORMITE
N° 12.6.0515/A

1. Demandeur

Demandeur : Monsieur Benjamin LEGOAS
Raison sociale : LMP SECURITE - 36 avenue de Plaisance - ZAE de Plaisance- 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE- France

2. Matériel considéré

Type d'équipement : Dispositif d'ancrage type A – norme BS EN 795 :2012
Fabricant et marque commerciale : LMP SECURITE
Référence : SECUR-ONE

NB : le dispositif d'ancrage de type A n'est pas considéré comme équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur mais est destiné à être utilisé par une seule personne équipée d'EPI.

3. Description

Dispositif d'ancrage de type A. Plaquette pliée en acier inox 304, épaisseur 4mm, deux perçages pour fixation de diamètre 14mm.

Caractéristiques d'utilisation :
- Nombre de personnes autorisées sur le dispositif d'ancrage : 1
- Position d'utilisation : surface horizontale, mur et sous-face
- Direction d'utilisation : axiale et radiale à l'anneau et en arrachement

4. Référentiel technique

Le dispositif d'ancrage de type A objet de la présente attestation a été évalué suivant les exigences applicables de la norme BS EN 795 : 2012 à l'exclusion de tout autre référentiel technique.

5. Essais réalisés

Le dispositif d'ancrage SECUR-ONE a subi les essais suivants:
- Essai de déformation
- Essai de résistance dynamique et d'intégrité
- Essai de résistance statique
- Corrosion

Date des essais : Novembre 2012
Description détaillée des essais et de la conformité à l'ensemble des exigences du référentiel technique dans le rapport n°12.6.0515 du 12 décembre 2012.

6. Conclusion

Le dispositif d'ancrage de Type A de marque commerciale LMP SECURITE et de référence SECUR-ONE est conforme aux exigences applicables de la norme BS EN 795 : 2012

Le 12 décembre 2012
Le Chargé d'Affaires
Document original immatériel
QUINTIN

Cette attestation d'une page ne constitue pas le justificatif prévu par le code de la consommation (article L.115-27) par lequel un organisme distinct du fabricant atteste à des fins commerciales qu'un produit est conforme à des caractéristiques dans un référentiel déposé auprès de l'autorité administrative

APAVE SUDEUROPE SAS Siège social : 8 rue Jean-Jacques Vernazza - Z.A.C. Saumaty-Séon - BP 193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16
Tél. : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 22 61 - Site Internet : www.apave.com
Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 648 544 € - N° SIREN : 518 720 925